

## Conseil de la métropole du 17 septembre 2020

### Compte Rendu

Date de convocation  
3 septembre 2020

Conseillers en exercice  
66

**Président : M. François CUILLANDRE**

**Secrétaire de séance : Mme Emilie KUCHEL**

Le Conseil de Brest métropole s'est réuni le jeudi 17 septembre 2020 à 17 heures, sous la Présidence de Monsieur François CUILLANDRE, Président.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. F. CUILLANDRE, Président, M. S. ROUDAUT, Mme T. QUIGUER, M. M. GOURTAY, M. R. PICHON, M. Y. NEDELEC, M. P. OGOR (départ n° C 2020-09-096 - Pouvoir à M. A. GOURVIL) a voté les délibérations C 2020-09-117 et C 2020-09-119, Mme B. ABIVEN, M. Y. GUEVEL, M. F. JACOB, Mme P. SALAUN-KERHORNOU, M. G. DISSAUX, M. A. GOURVIL, Mme V. KERGUILLEC, Mme F. BONNARD-LE FLOC'H, M. Y. DU BUIT, M. L. PERON, M. H. BRUZAC, M. T. FOVEAU, M. J-M. LE LORC'H, Vice-Présidents.

M. J. GOSSELIN, Mme M. BRONEC, Mme A. DELAROCHE, Mme C. BRUBAN, M. L. GUILLEVIN, M. P. EVEN (départ n° C 2020-09-096 - Pouvoir à M. L. GUILLEVIN) a voté les délibérations C 2020-09-117 et C 2020-09-119, Mme A. ARZUR (départ n° C 2020-09-096 - Pouvoir à Mme P. ALBERT) a voté les délibérations C 2020-09-117 et C 2020-09-119, M. G. KERJEAN (départ n° C 2020-09-096 - Pouvoir à Mme B. MALGORN) a voté les délibérations C 2020-09-117 et C 2020-09-119, Mme C. LE ROY, Mme P. ALBERT, Mme J. HERE, M. P. APPERE, Mme C. MIGOT, M. F. PELLICANO, Mme S. JESTIN, M. R. SALAMI, Mme N. CHALINE, M. E. GUELLEC, Mme E. KUCHEL, Mme M. MAILLARD, Mme B. MALGORN, M. J-P. RICHARD, M. J-P. ELKAIM, Mme L. KERMAREC, Mme V. BOURBIGOT, M. M. COATANEA, Mme C. ORVOEN, M. B. NICOLAS, M. S. MICHEL, Mme P. HENAFF, M. D. MOAN, Mme R. THOMAS, M. J-L. BATANY, Mme F. GUENEUGUES, Mme C. BOURNOT-GALLOU, Mme P. LAVERGNE, M. T. HELIES, M. J. LE BRIS, M. X. RIOUAL, Mme M. QUETIER, Conseillers.

#### **ABSENT(S) EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

M. D. CAP, Vice-Président, pouvoir à Mme P.HENAFF.

M. C. PETITFRERE pouvoir à M. F. JACOB, Mme C. ANDRIEUX pouvoir à Mme M. BRONEC, Mme M. MAURY pouvoir à M. G. DISSAUX, M. B. CALVES pouvoir à Mme B. MALGORN, Mme N. L'HOSTIS pouvoir à M. M. COATANEA, Conseillers.

#### **C 2020-09-113 PROJETS ET EQUIPEMENTS METROPOLITAINS**

**Océanopolis - convention de mandat de réalisation de la nouvelle prise d'eau de mer - approbation de la reddition des comptes et quitus à Brest Métropole Aménagement, SEM**

Le rapporteur, M. Stéphane ROUDAUT  
donne lecture du rapport suivant

**PROJETS ET EQUIPEMENTS METROPOLITAINS – Océanopolis - convention de mandat de réalisation de la nouvelle prise d'eau de mer - approbation de la reddition des comptes et quitus à Brest Métropole Aménagement, SEM**

**NOTE DE SYNTHÈSE**

Le Conseil Régional a approuvé en février 2014 un programme de travaux d'un montant de 220 millions d'euros visant à améliorer l'accessibilité maritime du port de Brest et aménager de nouvelles surfaces pour l'accueil d'activités industrialo-portuaires, dont celles liées aux énergies marines.

Ce projet de développement portuaire a nécessité le déplacement préalable de la station de pompage d'Océanopolis afin de garantir une bonne qualité d'eau de mer requise pour la présentation au public des écosystèmes marins.

Par marché de mandat notifié le 11 juillet 2012, Brest métropole a confié à Brest Métropole Aménagement, SEM la réalisation de la nouvelle prise d'eau de mer d'Océanopolis.

Conformément aux dispositions du Cahier des Clauses Particulières, Brest Métropole Aménagement, SEM a transmis pour quitus la reddition définitive des comptes.

Après contrôle et récolement des pièces transmises, le coût des ouvrages et de la rémunération du mandataire peuvent être arrêtés à la somme de 3 332 874,71 € TTC.

En tenant compte de l'ensemble des recettes encaissées par le mandataire dans le cadre de sa mission, le bilan financier fait apparaître un excédent de trésorerie de 64 005,42 € TTC à reverser par Brest Métropole Aménagement, SEM à Brest métropole. Par ailleurs, un solde de rémunération de 13 921,14 € TTC sera versé à Brest Métropole Aménagement, SEM après approbation du quitus.

**DELIBERATION**

En conséquence, il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes :

- de constater l'achèvement total des missions du mandataire ;
- d'approuver la reddition définitive des comptes du mandat ;
- de donner quitus à Brest Métropole Aménagement, SEM sur la base du bilan de clôtures ;
- d'autoriser et de mettre en œuvre la créance de Brest métropole pour solde de l'opération.
- et d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces dispositions.

Avis commissions :

Avis de la COMMISSION ATTRACTIVITE-DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE-EMPLOI-SOLIDARITE : FAVORABLE A L'UNANIMITE

Décision du Conseil de la métropole :

ADOPTE A L'UNANIMITE